

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES**  
**MRC D'ANTOINE-LABELLE**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Écorces, tenue le lundi 14 juillet 2025 à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 672, boulevard Saint-François à Lac-des-Écorces.

Sont présents, les conseillers et conseillères, Serge Piché, Alain Lachaine, Éric Paiement, Michelle Thomas, Johanne McMillan et Geneviève Brisebois formant quorum sous la présidence du maire Pierre Flamand.

Est aussi présente, la directrice générale et greffière-trésorière, Pascale Duquette.

\*\*\*\*\*

**1.      OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 19h et constate le quorum.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2025-07-9050**

**2.      PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** que les membres du Conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour et qu'ils en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et d'approuver l'ordre du jour tel que proposé, en tenant compte de l'ajout suivant :

➤    **Ajout du point :**

8.5    Mandat avocat conseil juridique

- 1.    Ouverture de la plénière et constatation du quorum**
- 2.    Présentation de l'ordre du jour**
- 3.    Approbation des procès-verbaux**
  - 3.1    Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025
- 4.    Période de questions**
- 5.    Correspondance**
- 6.    Administration générale**
  - 6.1    Présentation et approbation des comptes fournisseurs – 424 959.27\$
  - 6.2    Financement – Achat bâtiment nouvelle bibliothèque LDÉ
  - 6.3    Financement – Achat VTT Honda 2024
  - 6.4    Abrogation des résolutions n<sup>os</sup> 2024-10-8817 *Création du fonds réservé Culturel (bibliothèque)* et 2024-10-8818 *Création du fonds réservé Sécurité incendie (Quote-part)*
- 7.    Sécurité publique, sécurité incendie et sécurité civile**

N/A
- 8.    Travaux publics (voirie municipale)**
  - 8.1    Programme de subvention au Transport adapté – Confirmation des données financières 2024
  - 8.2    Programme de subvention au Transport adapté – Demande de subvention 2025-2027
  - 8.3    Ajout d'une de carte de crédit pour le directeur des travaux publics
  - 8.4    Demande d'analyse de signalisation auprès du MTMD pour sécuriser la circulation des usagers près de la traverse piétonnière située sur la rue Saint-Joseph en face du Dépanneur DM
- 9.    Hygiène du milieu (aqueduc, égout, matières résiduelles)**
  - 9.1    Mandat à l'UMQ – Appel d'offres #CHI-20262027 – Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux (Sulfate d'aluminium)

- 10. Urbanisme et environnement
  - 10.1 Recommandation d'embauche permanente de l'employé n° 6106
  - 10.2 Demande d'appui pour l'achat d'un terrain appartenant au MRNF (face au 124 montée Mercier)
  - 10.3 Barrage Reno – Demande auprès du MELCC – Direction générale des barrages
- 11. Santé et bien-être (HLM)  
N/A
- 12. Loisirs et culture
  - 12.1 Système de chauffage église VB – Octroi de mandat pour l'appel d'offres incluant plans et devis et surveillance des travaux
  - 12.2 QADA – Dépôt de la demande de subvention et autorisation signature  
Projet *Programme d'animation de milieu du parc Multisports*
  - 12.3 Option d'alimentation pour le canon à neige
- 13. Période de questions
- 14. Varia
- 15. Levée de la réunion

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**RÉSOLUTION N° 2025-07-9051**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2025**

**ATTENDU** que les membres du Conseil ont tous reçu le projet de procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2025 en vue de son approbation et qu'ils en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Johanne McMillan et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2025 tel que déposé au conseil avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

\*\*\*\*\*

**5. CORRESPONDANCE**

\*\*\*\*\*

**6. ADMNISTRATION GÉNÉRALE**

**RÉSOLUTION N° 2025-07-9052**

**6.1 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS**

**ATTENDU** le dépôt de la liste des comptes payés et à payer pour la période du 10 juin au 14 juillet 2025 par la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Pascale Duquette, qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michelle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement des comptes payés et à payer pour la période du 10 juin au 14 juillet 2025 totalisant une somme de 424 959.27\$, le tout conformément aux dispositions du Règlement 292-2024.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2025-07-9053**

**6.2 FINANCEMENT – ACHAT BÂTIMENT NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE LDÉ**

**ATTENDU** que la Municipalité a acquis de la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides l'immeuble sis au 561, boulevard Saint-François, lot 3 313 492, le 29 octobre 2024 afin de relocaliser la bibliothèque secteur Lac-des-Écorces – Résolution n° 2024-06-8704;

**ATTENDU** que le prix de vente était de 220 000\$ plus TPS et TVQ;

**ATTENDU** que la Municipalité doit déterminer de quelle façon sera financée cette acquisition;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de financer la dépense nette de cette acquisition au montant de 230 970\$ à même le Fonds de roulement avec un terme de remboursement de 10 ans.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

*Le conseiller Serge Piché, ayant un intérêt familial dans ce dossier, s'est retiré de ce point.*

**RÉSOLUTION N° 2025-07-9054**

**6.3 FINANCEMENT – ACHAT VTT HONDA 2024**

**ATTENDU** que la Municipalité a procédé à l'achat d'un VTT Honda 2024 avec chenilles camso x4s le 11 janvier 2024;

**ATTENDU** que le prix de vente était de 18 046\$, plus TPS et TVQ;

**ATTENDU** que la Municipalité doit déterminer de quelle façon sera financée cette acquisition;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Johanne McMillan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de financer cette acquisition à même le Fonds de roulement avec un terme de remboursement de 5 ans.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2025-07-9055**

**6.4 ABROGATION DES RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 2024-10-8817 CRÉATION DU FONDS RÉSERVÉ CULTUREL (BILBIOTHÈQUE) ET 2024-10-8818 CRÉATION DU FONDS RÉSERVÉ SÉCURITÉ INCENDIE (QUOTE-PART)**

**ATTENDU** la création du *Fonds réservé Culturel (bibliothèque)* par la résolution n° 2024-10-8817 le 7 octobre 2024;

**ATTENDU** la création du *Fonds réservé Sécurité incendie (Quote-part)* par la résolution n° 2024-10-8818 le 7 octobre 2024;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 1094.7 du Code municipal, toute municipalité locale peut créer, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière pour le financement de dépenses liées à la fourniture de l'un ou l'autre des services de l'eau et de la voirie. Le service de l'eau comprend ce qui concerne l'aqueduc, l'égout et, de façon générale, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux. La durée de l'existence de la réserve est illimitée.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Geneviève Brisebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger les résolutions n<sup>OS</sup> 2024-10-8817 et 2024-10-8818 et par le fait même de procéder à la fermeture du *Fonds réservé Culturel (bibliothèque)* et du

Fonds réservé Sécurité incendie (Quote-part), car le Code municipal ne permet pas la création de tel fonds réservé.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

N/A

\*\*\*\*\*

**8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE MUNICIPALE)**

**RÉSOLUTION N° 2025-07-9056**

**8.1 PROGRAMME DE SOUTIEN AU TRANSPORT ADAPTÉ – VOLET SOUPLE  
CONFIRMATION DES DONNÉES FINANCIÈRES 2024**

**ATTENDU** l'obligation de la municipalité d'offrir à ses contribuables handicapés un service de transport adapté;

**ATTENDU** la reconduction du programme de subvention au transport adapté pour 2024;

**ATTENDU** que la Municipalité a opté pour le volet souple, ce qui implique un engagement de celle-ci à défrayer 23.2% des coûts du service de transport adapté, et que le montant maximum autorisé par déplacement est de 17\$ pour 2024;

**ATTENDU** que la municipalité a défrayé la somme de 3.40\$ par déplacement selon la résolution 2024-07-8730;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De confirmer que la Municipalité a remboursé, pour l'exercice 2024, aux usagers qui en ont fait la demande, 1741 déplacements desquels 10.10\$ ont été subventionnés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour un total de 17 584\$, 3.40\$ par la Municipalité pour un total de 5 920\$ et 3.50 \$ par les usagers pour un total de 6 094\$;
- De demander au MTMDET de verser à la municipalité la somme de 2 737\$ pour compléter le montant de l'aide financière auquel elle a droit pour l'année 2024 puisqu'une somme de 15 584\$ a déjà été versée le 4 février 2025.
- D'accepter l'état des résultats préparé via STA (Information stratégique et statistique en transport adapté) et présenté par l'adjointe administrative aux travaux publics, Jinny Beaucaire.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2025-07-9057**

**8.2 PROGRAMME DE SOUTIEN AU TRANSPORT ADAPTÉ – VOLET SOUPLE  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ANNÉE 2025**

**ATTENDU** que la municipalité est dans l'obligation d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins;

**ATTENDU** que le Programme de soutien au transport adapté (PSTA) a été reconduit pour la période 2025-2027 et qu'il exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse analyser la demande d'aide financière et prendre une décision;

**ATTENDU** que la municipalité a opté pour le volet souple du PSTA puisqu'elle compte moins de 10 000 habitants, que son territoire n'est pas desservi par un organisme de transport adapté (OTA) et que le contexte ne permet pas de créer ni joindre un OTA;

**ATTENDU** que la municipalité ne peut pas conclure un contrat de service avec un transporteur autorisé et qu'elle devra verser l'aide financière directement aux personnes handicapées admises;

**ATTENDU** que le nombre estimé de personnes handicapées admises qui seront desservies en 2025 dans le cadre du volet souple s'élève à 7;

**ATTENDU** que le nombre total de déplacements prévus pour l'année 2025 s'élève à 2 040;

**ATTENDU** que le coût total pour offrir les services de transport adapté en 2025 est évalué à 34 748\$;

**ATTENDU** que la municipalité prévoit recevoir une contribution des usagers de 7 154 \$ en 2025;

**ATTENDU** que la municipalité prévoit contribuer financièrement à hauteur de 6 949.60 \$ en 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De s'engager à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025-2027, après en avoir dûment pris connaissance;
2. De confirmer au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement de la municipalité à contribuer financièrement pour un minimum de 20% des coûts admissibles prévus;
3. De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du volet souple du Programme de soutien au transport adapté, qui s'élève à 20 644.40\$ pour l'année 2025;
4. D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;
5. De transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2025-07-9058**

**8.3 AJOUT D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** que certains achats effectués par le service des travaux publics nécessitent le paiement par carte de crédit;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Johanne McMillan et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'ajout d'une carte de crédit Desjardins, au compte maître de la Municipalité, au nom de Sylvain Lachaine, directeur des travaux publics.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2025-07-9059**

**8.4 DEMANDE D'ANALYSE DE SIGNALISATION AUPRÈS DU MTMD POUR SÉCURISER LA CIRCULATION DES USAGERS PRÈS DE LA TRAVERSE PIÉTONNIÈRE SITUÉE SUR LA RUE SAINT-JOSEPH (ROUTE 311) EN FACE DU DÉPANNEUR DM**

**ATTENDU** la présence d'une traverse piétonnière munie d'un bollard au centre de la chaussée, sur la rue Saint-Joseph (route 311) près du Dépanneur DM dans le secteur Val-Barrette;

**ATTENDU** que le stationnement est autorisé dans ce secteur sur les deux côtés de la chaussée;

**ATTENDU** que la sécurité des usagers est compromise lorsque des véhicules sont stationnés des deux côtés de la chaussée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à une analyse de signalisation afin de rendre plus sécuritaire la circulation des usagers dans le secteur de la traverse piétonnière située sur la rue Saint-Joseph (route 311) près du Dépanneur DM.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2025-07-9060**

**8.5 MANDAT AVOCAT CONSEIL JURIDIQUE**

**ATTENDU** que la Municipalité est toujours dans l'attente de travaux de correction d'anomalies pour le garage municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michelle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater une firme d'avocat pour procéder dans ce dossier afin que les anomalies puissent être corrigées dans les plus brefs délais.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**RÉSOLUTION N° 2025-07-9061**

**9.1 MANDAT À L'UMQ – APPEL D'OFFRES # CHI-20262027  
ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE  
TRAITEMENT DES EAUX (SULFATE D'ALUMINIUM)**

**ATTENDU** que la Municipalité de Lac-des-Écorces a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de cinq (5) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tote de 1000 litres, ou baril de 200 kg liquide - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac ainsi qu'un avis d'intention pour un achat regroupé de chaux calcique en vrac;

**ATTENDU** que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU** que la Municipalité de Lac-des-Écorces désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *Sulfate d'aluminium en vrac* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

**QUE** la Municipalité de Lac-des-Écorces confirme son adhésion au regroupement d’achat CHI-20262027 mit en place par l’Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l’achat de *Sulfate d’aluminium en vrac* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027 ou selon les durées contenues dans l’appel d’offres;

**QUE** la Municipalité de Lac-des-Écorces confie à l’UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d’appel d’offres, ou un avis d’intention le cas échéant, pour adjuger un ou des contrats d’achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027;

**QUE** pour permettre à l’UMQ de préparer son document d’appel d’offres, la Municipalité de Lac-des-Écorces s’engage à fournir à l’UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d’inscription en ligne à la date fixée;

**QUE** la Municipalité de Lac-des-Écorces confie, à l’UMQ, le mandat d’analyse des soumissions déposées et de l’adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d’appel d’offres et de la loi applicable;

**QUE** si l’UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Lac-des-Écorces s’engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**QUE** la Municipalité de Lac-des-Écorces reconnaît que l’UMQ recevra, directement de l’adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l’UMQ et à 3.5% pour celles non membres de l’UMQ;

**QU’UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l’Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**RÉSOLUTION N° 2025-07-9062**

**10.1 RECOMMANDATION D’EMBAUCHE PERMANENTE DE L’EMPLOYÉ N° 6106**

**ATTENDU** la fin de la période probatoire de l’employé n° 6106;

**ATTENDU** la recommandation d’embauche permanente par la directrice générale, Mme Pascale Duquette;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Johanne McMillan\_et résolu à l’unanimité des conseillers présents de procéder à l’embauche permanente de l’employé n° 6106 à titre d’inspecteur en bâtiment et environnement.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2025-07-9063**

**10.2 DEMANDE D’APPUI POUR L’ACHAT D’UN TERRAIN APPARTENANT AU MRNF (FACE AU 124 MONTÉE MERCIER)**

**ATTENDU** qu’une citoyenne désire acquérir du ministère des Ressources naturelles et des Forêts un terrain situé dans la municipalité de Lac-des-Écorces identifié sous le lot 3 314 170;

**ATTENDU** que la Municipalité n’a aucun intérêt pour ce terrain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Serge Piché et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’informer le ministère des Ressources naturelles et des Forêts que la Municipalité de Lac-des-Écorces ne désire pas s’opposer à la vente du terrain portant le numéro de lot 3 314 170.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2025-07-9064**

**10.3    BARRAGE RENO – NUMÉRO X0005466  
         DEMANDE AUPRÈS DU MELCC – DIRECTION GÉNÉRALE DES BARRAGES**

**ATTENDU** le Barrage Reno numéroté X0005466 sur la rivière Kiamika dans la municipalité de Lac-des-Écorces;

**ATTENDU** la présence d'une rampe de mise à l'eau sur le chemin de la Pisciculture;

**ATTENDU** le fort courant de la rivière;

**ATTENDU** la difficulté des plaisanciers à remonter le courant pour se rendre sur le lac des Écorces;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Geneviève Brisebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la direction générale des barrages du MELCC d'ajuster les portes du Barrage Reno de façon à ce qu'il y ait moins de courant sur la rivière, ce qui permettrait aux plaisanciers une plus grande facilité d'accès au lac des Écorces.

\*\*\*\*\*

**11.    SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**N/A**

\*\*\*\*\*

**12.    LOISIRS ET CULTURE**

**RÉSOLUTION N° 2025-07-9065**

**12.1    SYSTÈME DE CHAUFFAGE ÉGLISE VB  
         OCTROI DE MANDAT POUR L'APPEL D'OFFRES INCLUANT PLANS ET  
         DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

**ATTENDU** que la Municipalité désire procéder au remplacement du système de chauffage de l'église Val-Barrette par un système de chauffage centrale à l'aide d'une chaudière électrique (résolution 2025-05-9022);

**ATTENDU** l'offre de services professionnels n° 8306 datée du 23 juin 2025 présentée par la firme Carbonic DIME-eX au prix de 20 500 \$, plus les taxes applicables, visant les travaux suivants :

**Plans et devis de mécanique et d'électricité**

- Relevés complémentaires et mise en plan de l'existant
- Émission préliminaire pour commentaires avant l'appel d'offres
- Émission pour soumission
- Support durant l'appel d'offre et émission pour construction

**Surveillance des travaux**

- Analyse des dessins d'atelier
- Visites/réunions de chantier (4 incluses)
- Travail de bureau

**ATTENDU** que tous services additionnels et visites/réunions supplémentaires seront facturés selon les tarifs déterminés à l'offre de services n° 8306;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces accepte l'offre



de services n° 8306 datée du 23 juin 2025 et mandate de ce fait, Carbonic DIME-eX de procéder aux travaux tels que définis à l'offre de services.

Il est aussi résolu de payer cette dépense à même la bonification TECQ 2024-2028.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2025-07-9066**

**12.2 QADA – DÉPÔT DEMANDE DE SUBVENTION + AUTORISATION SIGNATURE  
PROJET PROGRAMME D'ANIMATION DE MILIEU MUNICIPAL POUR AÎNÉS**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Québec ami des aînés* (QADA) pour son projet de *Programme d'animation de milieu municipal pour aînés*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Geneviève Brisebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De désigner Mme Judith Thibault Deschamps, directrice loisirs, culture et vie communautaire, à agir au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces pour le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de *Programme d'animation de milieu municipal pour aînés* dans le cadre du programme Québec ami des aînés (QADA);
- De désigner Mme Pascale Duquette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces la convention d'aide financière en regard de la présente demande pour le projet de *Programme d'animation de milieu municipal pour aînés* dans le cadre du programme Québec ami des aînés (QADA).

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2025-07-9067**

**12.3 OPTIONS D'ALIMENTATION POUR LE CANON À NEIGE**

**ATTENDU** que la Municipalité dispose de deux options d'alimentation pour le canon à neige du centre de glisse, soit par alimentation électrique (ligne triphasée) ou par génératrice portative;

**ATTENDU** que la Municipalité a demandé des soumissions pour comparer les coûts relatifs au prolongement de la ligne triphasée et à l'acquisition d'une génératrice portative;

**ATTENDU** que les coûts pour le prolongement de la ligne triphasée sont évalués par Hydro-Québec à ± 41 250\$ plus taxes, alors que ceux pour l'acquisition d'une génératrice portative varient entre 73 000\$ et 125 000\$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'opter pour l'alimentation électrique plutôt que pour l'alimentation par génératrice portative considérant son coût d'acquisition, ses frais d'entretien annuel et sa durée de vie.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

\*\*\*\*\*

**14. VARIA**

\*\*\*\*\*

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION N° 2025-07-9068

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h20.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
Pierre Flamand  
Maire

\_\_\_\_\_  
Pascale Duquette  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Pierre Flamand  
Maire